

## Avenant au règlement intérieur des services périscolaires

Suite à l'augmentation des incivilités et de l'irrespect dont font preuve certains enfants lors des temps périscolaires, le conseil municipal de St Prim a décidé, par délibération du 28 novembre 2017, d'intégrer au règlement intérieur des règles de bonnes conduites. Ces dernières s'appliqueront à tous dans l'enceinte du restaurant scolaire, de la garderie, dans les couloirs, les sanitaires et la cour de récréation.

Ces règles de vie sont les garantes d'un service de qualité où chaque enfant pourra évoluer en toute sécurité et à son rythme au gré des activités, jeux, moments de découverte et de lecture qui lui seront proposés.

Ces nouvelles règles modifient le chapitre « 3 vie collective » du règlement intérieur.

### **Principes**

Le personnel de service est chargé de veiller au respect du présent règlement. Il est habilité à prononcer des sanctions mesurées et adaptées à la gravité de la faute.

### **Modalités**

Voir le tableau ci-après.

	REGLES	SANCTIONS
<i>JE DOIS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Respecter les agents, mes camarades et le matériel.</li> <li>* Etre poli (dire s'il te plaît, merci, bonjour, au revoir).</li> <li>* Ecouter les agents et s'écouter les uns les autres.</li> <li>*Savoir partager.</li> </ul> <p><i>A la garderie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Parler doucement.</li> <li>*Jouer calmement.</li> </ul> <p><i>Au restaurant scolaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Goûter de tout.</li> <li>* Manger proprement.</li> <li>* Bien se tenir à table et rester assis.</li> <li>* Débarrasser sa table, empiler les verres et les assiettes (pour les élémentaires).</li> </ul> <p><i>Dans les couloirs et les sanitaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Passer aux toilettes et se laver les mains avant et après le repas.</li> <li>* Les déplacements se font en rang et dans le calme.</li> <li>* respecter l'intimité de chacun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <u>Baromètre du bruit</u> : flèche dans le rouge, punition générale.</li> <li>▶ <u>Non respect des règles</u>: une croix noire</li> <li>▶ <u>Violence importante</u> : croix rouge</li> <li>▶ <u>Jeux dangereux</u> : croix rouge</li> <li>▶ <u>Langage/comportement déplacé</u> : croix rouge</li> </ul>
<i>JE NE DOIS PAS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Me disputer et me bagarrer (gifle, coup de pied,...).</li> </ul> <p>Les conflits, se règlent avec l'aide d'un adulte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Insulter ou dire des gros mots.</li> <li>* Mentir.</li> <li>* Crier ou parler fort.</li> <li>* Courir.</li> </ul> <p><i>A la garderie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Casser ou salir le matériel, les jeux ou les livres.</li> <li>* Emprunter des jeux ou des livres sans autorisation.</li> </ul> <p><i>Au restaurant scolaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Sortir de table sans autorisation.</li> <li>* Jouer avec la nourriture et avec l'eau.</li> <li>* Abimer les couverts et la vaisselle.</li> <li>* Gaspiller.</li> <li>* Jouer à table ou faire des tours de magie.</li> </ul> <p><i>Dans les couloirs et les sanitaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Courir.</li> <li>* Jouer avec l'eau.</li> <li>* Etre à plusieurs dans les toilettes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 3 croix noires = punition</li> <li>▶ 5 croix noires = mail aux parents, à Mr Le maire et à Mme GAULT</li> <li>▶ 10 croix noires = croix rouge</li> <li>▶ croix rouge = Entretien avec Mr le Maire et Mme GAULT avec possible sanction (selon la gravité, cela peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou permanente de nos services périscolaires).</li> </ul>

Tout écart de comportement grave sera codifié d'une croix rouge et entrainera un avertissement voir une exclusion temporaire après convocation systématique des parents.

**En cas de récidive ou pour toute faute d'une particulière gravité, notamment la mise en danger d'autrui ou de soi-même, le maire peut prononcer l'exclusion définitive pour l'année scolaire.**